

22 avril 1436 : Accensement d'un manse à Montanges. (Manse : Petit territoire agricole).



Vénérable et religieux Philippe d'Echallon, nobles Benoît d'Echallon, son parrain, André et Antoine d'Echallon, frères de Philippe et neveux de Benoît, accensent à Benoît Bolliet, de Montanges, un manse au territoire du poirier des vignes, dont les limites sont : la rivière de Semine au sud, une ligne allant de la rive de la Semine jusqu'à la source (ou fontaine) située devant le chasal du Poirier et au jardin de la Bâtie, à l'est, une ligne allant dudit jardin jusqu'à la roche de la Garde au nord, et, du dessous de ladite roche, par les Pierres Longues, jusqu'à ladite rivière près des communaux, à l'ouest ; dans le cas où les biens de Benoît Bolliet deviendraient propriété du prieuré de Nantua, le manse ferait retour à la famille d'Echallon ; Benoît Bolliet paie 12 florins.

L'acte est passé à Echallon, devant la maison de la famille d'Echallon, par le notaire Christin Antoine, d'Echallon.  
Témoins : Jeannod de Ruty ; Jean Mermet, des Combes ; Jean Lanon, fils d'Aymonet Lanon, de Longefan (Commune Saint-Germain-de-Joux) ; JaquemetUny, de Giron.